

Bernard CARAYON

Député du Tarn
Maire de Lavaur

Paris, Le 2 février 2007

QUESTION ECRITE

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Monsieur le Ministre délégué à l'Industrie sur la cohérence de la position française en matière de formats logiciels ouverts.

En mai 2006, après un processus de concertation complet, l'ISO a adopté comme standard de documents le format ODF (ISO/IEC 26300 (Open Document Format for Office Applications), une documentation d'environ 700 pages, et soutenu par l'ODF alliance qui regroupe des acteurs industriels et des organisations du monde entier. Ce format est un point capital du Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) que le gouvernement doit publier sous forme de décret prochainement.

En réaction, une société américaine en situation de quasi monopole, notamment en matière de logiciels, plutôt que d'implémenter cette norme mondiale, veut imposer à l'ISO son propre format, OOXML (ECMA 376 Office Open XML), en partie basé sur des briques logicielles propriétaires – ce qui pourrait entraîner des restrictions juridiques ou techniques de mise en œuvre- et sur une documentation de 6000 pages. Au passage, ce projet redéfinit de nombreux formats et codifications, de telle sorte qu'il remet aussi en question un certain nombre de standards antérieurs très largement utilisés (images, animations, formules mathématiques, codification des dates, des langues et des pays, métadonnées).

Une procédure accélérée est pourtant engagée et en France, l'AFNOR a lancé une consultation auprès des acteurs économiques.

Devant cette situation, trois questions se posent:

- comment l'AFNOR, à laquelle la France a délégué sa représentation auprès des instances internationales de normalisation et dont la réputation mondiale de sérieux n'est plus à démontrer, a-t-elle pu examiner dans de bonnes conditions et dans le temps imparti les 7000 pages de documentation concernant le format OOXML?
- quelle est la composition du groupe de travail, qui en est le président et comment ont été répartis les droits de vote au sein de ce groupe?
- quelle est la position de l'Etat sur ce sujet, en cohérence avec les choix du RGI, et qui l'a représenté au sein du groupe de travail de l'AFNOR?

Les formats ouverts sont, potentiellement, le socle d'une autonomie européenne retrouvée en matière de technologie de l'information. Une position hâtive et incertaine de la France en ce domaine jouerait durablement contre les intérêts européens.

Assemblée Nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP

Téléphone : 01.40.63.72.82.– Télécopie : 01.40.63.95.48.– bcarayon@assemblee-nationale.fr

Mairie de Lavaur – BP 88 – 81503 LAVAUR

Téléphone : 05.63.83.12.20.– Télécopie : 05.63.58.63.40.– cabcarayon@yahoo.fr